



Mardi 14 Juin 2016

N° 6

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
Festivités des 13 et 14 Juillet	1
Recensement militaire : 3ème période 2016	1
Horaires mairie : Permanences estivales	1
Vigilance	2
Vigilance encore	2
Taille des Haies	2
Assemblée Générale A.S.C.S.S.....	2
NOUVEAU : dépôt de pain au RELAIS 31	3
Paroisse Saint-Jacques Changement de curé	3
Bilan du passage à la TNT HD et aide à la réception	3
Conseil Municipal des Jeunes : Appel à candidatures	4

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SERVAVILLE-SALMONVILLE

SERVAVILLE -SALMONVILLE

Mercredi 13 Juillet 2016

Méchoui à 20H

Sur Réservation au

06 76 04 96 36 ou 02 35 02 09 45

20 € ADULTE / 10 € ENFANT – de 12 ans

SUIVI D'UN BAL AVEC LA SONO HQM

22 H RETRAITE AUX FLAMBEAUX

23 H FEU D'ARTIFICE

FETE NATIONALE

Jeudi 14 Juillet 2016

**11h30 : Cérémonie au monument aux morts avec dépôt de gerbe,
Suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité et prix aux lauréats
du concours des maisons fleuries**

RECENSEMENT MILITAIRE : 3ème PERIODE 2016

Les jeunes gens (filles et garçons) nés en Juillet, Août, Septembre 2000 doivent se faire recenser dans leur seizième anniversaire, à la mairie de leur domicile, aux jours et heures de permanences.

Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française) ainsi que d'un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois.

Cette démarche obligatoire et légale doit être effectuée dans les 3 mois qui suivent votre seizième anniversaire.

HORAIRES MAIRIE : PERMANENCES ESTIVALES

Mairie fermée : vendredi 15/07 et lundi 15/08

Permanences : du 04/07 au 14/07 : mardi et vendredi uniquement ;
du 18/07 au 16/08 : uniquement le mardi ;
du 17/08 au 02/09 : mardi et vendredi uniquement .



Reprise des permanences habituelles : les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 17h à 19h **à compter du lundi 5 Septembre 2016.**

VIGILANCE

Plusieurs habitants ont informé la mairie d'un démarchage commercial faisant référence à l'autorisation de la commune et leur demandant les factures d'énergies pour analyse.

Il s'agit là de démarchage privé à l'initiative des entreprises qu'ils représentent, mais en aucun cas cautionné par la municipalité.

Comme dans tous les cas de démarchage en porte à porte, il vous appartient à vous seul d'accepter ou de refuser de le recevoir.

Si le représentant insiste sous un motif quelconque, appeler la Gendarmerie : 17.

VIGILANCE ENCORE

De même, toujours être attentif aux objets déposés devant les barrières (ruban, insigne quelconque) qui permettent de détecter votre absence. (les grandes vacances arrivent...)
De nouveaux cas nous ont été signalés.

TAILLE DES HAIES



Comme tous les ans à cette époque, la taille des haies devient nécessaire.

Si votre propriété est limitrophe d'un chemin piétonnier, d'une route départementale, d'une rue communale ou d'une façon générale donnant sur le domaine public. Pour rappel la haie ne doit pas dépasser 2 m en limite de propriété.

ASSEMBLEE GENERALE A.S.C.S.S.

L'**ASSEMBLEE GENERALE de l'A.S.C.S.S.** se tiendra le **mercredi 29 juin 2016 à 19 h 00** à la salle polyvalente de Servaville (*dans préfabriqué*).

Ordre du jour:

- Bilans moral et financier de la saison 2015-2016
- Vie des sections
- Perspectives pour la saison 2016-2017
- Election des membres du Conseil d'Administration
- Questions diverses

Par ses manifestations culturelles, sportives et ses différentes sections, l'A.S.C.S.S. participe à la vie de notre village: **badminton, bibliothèque, couture, , gymnastique, hockey, école de musique, randonnées pédestres, scrabble, atelier mémoire Euréka, tennis et rencontres "jazz manouche", salon d'art contemporain, soirée théâtre, conférences....**

Venez nombreux. C'est l'occasion de mieux nous connaître et d'exprimer vos souhaits: suggestions ou propositions de création de nouvelles activités pour vous ou vos enfants.

Cette assemblée se conclura par le verre de l'amitié.

Au plaisir de se rencontrer.

Le bureau de l'A.S.C.S.S.

A.S.C.S.S. Site web : <http://www.servaville.fr>

Mail : ascss.serv@orange.fr

Tél : 02 35 23 49 64

NOUVEAU AU RELAIS 31



Dépôt de pain du mardi au samedi : pain de la boulangerie de Servaville

CHANGEMENT DE CURE A LA PAROISSE SAINT-JACQUES DE ST-JACQUES SUR DARNETAL

Par courrier en date du 26 Mai 2016, l'Archevêché de Rouen nous a informé de la nomination de M.l'abbé Paul VIGOUROUX comme curé de la paroisse Saint-Jacques de Saint-Jacques-Sur-Darnétal **à compter du 1er Septembre 2016.**

Une messe d'installation aura lieu à la rentrée prochaine dont la date ne nous a pas encore été communiquée.



BILAN DU PASSAGE A LA TNT HD ET AIDE A LA RECEPTION TV

90% des foyers recevant la télévision par une antenne râteau ont vécu le passage à la TNT HD sans difficultés.

Néanmoins, quelques téléspectateurs ont pu et peuvent encore connaître des difficultés de réception de la TNT.

L'Etat a mis en place une aide à la réception versée par l'ANFR.

Le montant maximal de l'aide (une seule par foyer fiscal) pour les **résidences principales uniquement en réception exclusive hertzienne** est de :

- **120€** pour une **adaptation réorientation de leur antenne râteau,**
- **250€** pour un **changement de mode de réception.**

Pour les **habitations collectives**, ce montant maximum est de **500€.**

L'aide est accordée sans conditions de ressources, mais toutes les demandes d'aide doivent impérativement être justifiées par **une attestation d'antenniste et la facture des travaux entrepris.**

Les conseillers du centre d'appel de l'ANFR traitent également les demandes par téléphone. Ils sont joignables au 0970 818 818 du lundi au vendredi de 8h à 19h (appel non surtaxé).

Conseil Municipal des Jeunes

Appel à candidatures

Le premier mandat du Conseil Municipal des Jeunes arrive à son terme cet été...

Il est temps de renouveler ce Conseil et de mettre en avant ceux qui parmi vous désirent s'investir.

Le Conseil Municipal des Jeunes sera composé de jeunes âgés de 11 à 15 ans et sera constitué pour un mandat de 2 ans.

Rôle du Conseil Municipal des Jeunes :

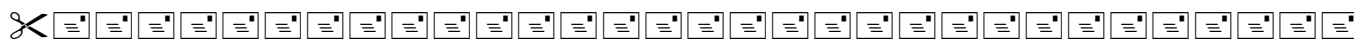
- ▶ Être représentant des jeunes de la commune,
- ▶ Mettre en place et suivre des projets et actions que vous aurez choisis,
- ▶ Continuer les actions entreprises par le premier Conseil Municipal des Jeunes,
- ▶ Organiser des animations et activités pour les jeunes, ...

Si vous êtes intéressé, vous pouvez envoyer votre candidature à la mairie afin de constituer ce nouveau Conseil.

Nous souhaitons que vous nous retourniez **avant le 15 septembre 2016** le petit bordereau ci-joint rempli et accompagné d'un courrier expliquant vos motivations et centres d'intérêt.

Vous serez ensuite convoqués vers le début du mois d'octobre pour la première session du nouveau Conseil Municipal des Jeunes.

Julien GLÜCK
Maire-Adjoint
Responsable du C.M.J.



Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone(s) :

Nom du responsable légal :

Téléphone du responsable :